

Utilisation des Téléservices – Orientation

(Elèves des classes de seconde)

A l'approche des conseils de classe du deuxième trimestre, vous allez devoir faire connaître au lycée les projets d'orientation que vous avez pour votre enfant pour l'année prochaine en classe de première. Pour nous donner cette information vous devez utiliser les « Téléservices » directement par internet en passant par le portail Scolarité Services à l'adresse suivante : <https://educonnect.education.gouv.fr>

1

A chaque étape de la discussion autour de l'orientation de votre enfant, vos demandes ainsi que les réponses du lycée seront réalisées sur « Téléservices ».

I) Avant le conseil de classe du deuxième trimestre : de début Janvier 2022 au dimanche 06 Mars 2022

Avant la réunion du conseil de classe, vous devrez nous faire connaître vos intentions d'orientation. Vous aurez le choix entre :

- une poursuite en classe de première générale
- une poursuite en classe de première technologique
- une poursuite vers la voie professionnelle

Vous devez vous rendre à l'adresse suivante : <https://educonnect.education.gouv.fr>

Une fois connectez sur « Educonnect », vous devrez cliquer sur choisir votre profil d'identification :

Votre identifiant et votre mot de passe temporaire Educonnect vous ont été envoyés par mail ou par lettre. Il s'agit des mêmes identifiants et codes que ceux utilisés pour la demande de bourse, ou pour l'inscription en ligne au lycée en juin dernier.

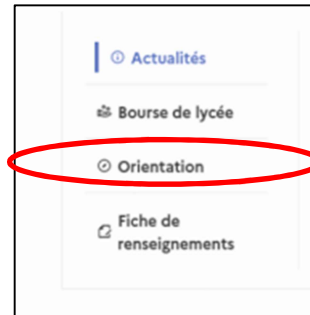


A noter :

- seul un des deux responsables peut saisir les intentions. Le second responsable sera averti de cette saisie par mail. En cas de désaccord, les responsables légaux doivent en informer le chef d'établissement.

- Les élèves peuvent consulter les saisies « Téléservices » mais ne peuvent pas faire la saisie des intentions d'orientation eux-mêmes.

Une fois connectés, vous devrez sélectionner l'onglet « Orientation » parmi les services proposés dans le menu à gauche de l'écran.



Un message d'accueil résume les principales intentions possibles et vous invite à cliquer sur le bouton « Je saisis les intentions d'orientation ».

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 1^{re} générale ;
- 1^{re} technologique ;
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Si vous choisissez la voie générale, vous ferez connaître au conseil de classe les quatre enseignements de spécialité envisagés et éventuellement un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté. Dans des situations particulières, les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, prenez rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera, pour chaque voie d'orientation demandée, son avis (favorable, réservé ou défavorable). Dans le cas de la demande d'accès à la voie professionnelle, il indiquera oui ou non. Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif. Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [🔗](#) ;
- sur le site [Secondes premières](#) [🔗](#) .

Je saisis les intentions d'orientation

Sur « Téléservices » vous devrez saisir obligatoirement au moins 1 intention de poursuite (celle de votre choix). De même, vous pourrez en saisir jusqu'à 11 au total. Seules les voies technologiques ou professionnelles et les séries qui s'y rapportent pourront être sélectionnées plusieurs fois. L'ordre dans lequel les intentions sont saisies détermine votre ordre de préférence. Vous pourrez modifier vos intentions autant de fois que vous le souhaitez jusqu'à la fermeture du service en ligne.

Attention : Le serveur des « Téléservices » ferme le dimanche 06 Mars 2022 au soir, pour le temps des conseils de classe du deuxième trimestre.

Cliquez sur le bouton « + Ajouter une intention » comme ci-dessous :

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

3

Cette action ouvre une fenêtre pop-up qui permet de sélectionner la voie d'orientation en cliquant sur les puces (Cf. cadre rouge sur la capture d'écran):

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

1^{re} générale

1^{re} technologique

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Annuler Valider

- Si vous choisissez la classe de **première générale** :

Il vous faudra nous communiquer votre choix en ce qui concerne les enseignements de spécialité. Vous devez donc enregistrer votre intention de poursuite en cliquant sur valider.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

1^{re} générale

1^{re} technologique

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Choix des enseignements de spécialité pour la 1^{re} générale

Vous trouverez des informations sur les enseignements de spécialité sur le site [Horizons 21](#)

Annuler Valider

Les enseignements de spécialité sont affichés dans une liste déroulante et vous propose de faire 4 choix au minimum pour valider la sélection de la première générale. Vous avez la possibilité de cocher un 5^{ème} choix qui ne figurerait pas parmi ceux proposés au lycée. Ce 5^{ème} choix hors établissement n'est pas obligatoire et ne sera pas bloquant s'il n'est pas rempli.

Enseignements de spécialité en établissement : (*)

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Enseignement de spécialité hors établissement :

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Annuler Valider

Vous pouvez annuler votre choix en cliquant sur la croix.

4

Vous trouverez ci-dessous la liste des 11 enseignements de spécialité qui sont proposés au lycée :

- ARTS -
- ARTS DU CIRQUE
- ARTS PLASTIQUES
- CINÉMA-AUDIOVISUEL
- DANSE
- HISTOIRE DES ARTS
- MUSIQUE
- THÉÂTRE
- LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER) -
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ALLEMAND
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - BASQUE
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - BRETON
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - CATALAN
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - CORSE
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - CREOLE
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ESPAGNOL
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ITALIEN
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - OCCITAN
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - PORTUGAIS
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - TAHITIEN
- LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ (LLCA) -
- LITTÉRATURE ET LCA - GREC
- LITTÉRATURE ET LCA - LATIN
- AUTRES -
- BIOLOGIE-ÉCOLOGIE
- ÉDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVES
- HIST-GÉO, GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES
- HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE
- MATHÉMATIQUES
- NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES
- PHYSIQUE-CHIMIE
- SC. ÉCONO. & SOCIALES
- SCIENCES INGENIEUR
- SCIENCES VIE & TERRE

A noter : Les enseignements d'Arts Plastiques et Cinéma-Audiovisuel ne sont pas disponibles au lycée en enseignement de spécialité. Cependant, les élèves peuvent les choisir en Options facultatives dès la classe de Seconde et jusqu'en Terminale.

Après la validation de la sélection de la 1^{ère} générale, le récapitulatif de la sélection est affiché avec les enseignements de spécialité dans l'ordre de la saisie. Il est possible de :

- 1) valider l'intention choisie afin qu'elle soit prise en compte et terminer la saisie
- 2) d'ajouter une intention pour une autre voie d'orientation (1^{ère} technologique par exemple)
- 3) de modifier la sélection.

5

Remarque : Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, seule la voie technologique peut être demandée plusieurs fois, la saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation

- Si vous choisissez la classe de **première technologique** :

Une liste de toutes les séries technologiques apparaît afin que vous puissiez nous faire connaître vos intentions provisoires. Choisissez parmi les 8 séries technologiques (en cliquant sur les puces Cf. Cadre rouge). Les séries **STI2D** (Industrie et Développement Durable) et **STMG** (Management et Gestion) sont proposées au lycée H. Bergson.

Annuler Valider

Récapitulatif et validation des intentions saisies :

Une fois les intentions saisies (2 intentions dans l'exemple ci-dessous), ces dernières peuvent être modifiées, ou même être reclassées (en utilisant les flèches correspondantes).

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
1^{re} générale
Enseignements de spécialité choisis :
- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

Rang 2
1^{re} technologique : 1^{re} STI2D

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

Les intentions peuvent être modifiées

6

Les intentions doivent obligatoirement être validées pour être prise en compte. Une fois validées, un courriel récapitulatif est envoyé à chaque représentant légal. Les intentions validées peuvent être modifiées (uniquement par le même représentant légal qui les a saisies) jusqu'à la fermeture du service d'Orientation.

II) Après le conseil de classe du deuxième trimestre : de Mi-Mars 2022 à fin Mars 2022

Le conseil de classe va prendre connaissance des intentions provisoires d'orientation qui ont été saisies par la famille de l'élève sur « Téléservices ». Le conseil de classe va répondre à ces intentions en donnant un avis provisoire d'orientation. Ces réponses seront consultables à partir du **Vendredi 18 Mars 2022 et ce jusqu'au Mercredi 30 Mars 2022**. Vous devrez vous connecter de nouveau pour prendre connaissance de ces réponses du conseil de classe et pour accuser la bonne réception de ces avis provisoires en cliquant sur :

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

Exemple de réponse du conseil de classe :

Avis provisoires

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

ⓘ

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation
Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

Rang 1 : 1^{re} générale

Avis réservé

Enseignements de spécialité demandés :

- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés :
Conseil pour Biologie écologie et sciences de la vie et de la terre

Rang 2 : 1^{re} STI2D

Avis favorable

Rang 3 : 1^{re} STL

Avis favorable

7

Important : vous devez cocher la case suivante :

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Puis valider la lecture de l'avis provisoire du conseil de classe du deuxième trimestre. L'un ou l'autre des représentants légaux peut accuser réception de ces avis provisoires. Un courriel récapitulatif de cet avis vous sera directement envoyé sur votre boîte électronique.

Si vous rencontrez des difficultés pour accéder aux Téléservices, n'hésitez pas à contacter Mme Joly au secrétariat des élèves au 01 42 02 06 36.

Une deuxième communication comme celle-ci vous sera donnée avant les conseils de classe du troisième trimestre afin que vous puissiez nous faire connaître vos choix définitifs d'orientation.